

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des solidarités et de la santé

Arrêté du 19 décembre 2018

portant désignation des représentants du personnel au comité technique unique d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales et de la santé, du travail et de l'emploi, de la jeunesse et des sports

La ministre des solidarités et de la santé,

La ministre du travail ;

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse ;

La ministre des sports ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011- 184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2018-406 du 29 mai 2018 relatif à différents comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail placés auprès des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, des sports, des affaires sociales, de la santé, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2018 portant composition du comité technique unique d'administration centrale unique institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales et de la santé, du travail et de l'emploi, de la jeunesse et des sports ;

Vu l'arrêté du 6 juin 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par Internet des personnels relevant des ministres chargés des affaires sociales et de la santé, du travail, de l'emploi, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels au comité technique d'administration centrale unique institué auprès du directeur des ressources humaines des ministères sociaux et aux commissions administratives paritaires du secteur santé-affaires sociales pour les élections professionnelles fixée du 29 novembre 2018 au 6 décembre 2018 ;

Vu le procès-verbal établi le 6 décembre 2018 par le bureau de vote électronique à l'issue des élections au comité technique unique d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales et de la santé, du travail et de l'emploi, de la jeunesse et des sports,

ARRÊTENT

Article 1

Les personnes dont les noms suivent siègent, en qualité de représentants du personnel, au comité technique unique d'administration centrale institué dans les départements ministériels relevant des ministres chargés des affaires sociales et de la santé, du travail et de l'emploi, de la jeunesse et des sports :

Syndicat CFDT

Membres titulaires :

- Monsieur Dominique TELLE, direction générale de la cohésion sociale
- Madame Marianne MARIE-JOSEPH, direction des finances, des achats et des services
- Monsieur Christophe BIZET, comité d'histoire des administrations chargées du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle
- Madame Delphine TICHIT, direction des ressources humaines

Membres suppléants :

- Monsieur Jean-Fabien DELHAYE, direction des finances, des achats et des services
- Madame Malika KACIMI, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative
- Monsieur Victor OTERO, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
- Madame Marie PERRIN-BALLAIRE, direction générale du travail

Syndicat UFSE-CGT

Membres titulaires :

- Monsieur Robert GUTIERREZ, délégation à l'information et à la communication
- Madame Annie BATREL, direction des ressources humaines
- Madame Sandra BERNARD, direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques

Membres suppléants :

- Madame Béatrice LEROY, direction des finances, des achats et des services
- Madame Catherine TROTTE-DELAVAL, direction générale de la cohésion sociale
- Monsieur Didier-Jacky FRENOY, délégation à l'information et à la communication

Syndicat UNSA

Membres titulaires :

- Monsieur Thierry CATELAN, direction des sports
- Monsieur Raphaël COMBEAU, direction des systèmes d'information
- Monsieur Pierre-Emmanuel PANIER, direction des sports

Membres suppléants :

- Monsieur Pascal LEPRETRE, direction générale de la santé
- Monsieur Michel SUISSA, direction des systèmes d'information
- Monsieur Benjamin COUBARD, direction des sports

Article 2

Le mandat des représentants du personnel mentionnés à l'article 1^{er} prend effet à compter du 1er janvier 2019 pour une durée de quatre ans.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux bulletins officiels des ministères des solidarités et de la santé, du travail, de l'éducation nationale et de la jeunesse, et des sports.

Fait le **19 DEC. 2018**

La ministre des solidarités et de la santé

Pour la ministre et par délégation,
La sous-directrice du pilotage des ressources,
du dialogue social et du droit des personnels


Marie-Françoise LEMAÎTRE

La ministre du travail

Pour la ministre et par délégation,

La sous-directrice du pilotage des ressources,
du dialogue social et du droit des personnels


Marie-Françoise LEMAÎTRE

Le ministre de l'éducation nationale
et de la jeunesse

Pour le ministre et par délégation,
La sous-directrice du pilotage des ressources,
du dialogue social et du droit des personnels


Marie-Françoise LEMAÎTRE

La ministre des sports

Pour la ministre et par délégation,
La sous-directrice du pilotage des ressources,
du dialogue social et du droit des personnels


Marie-Françoise LEMAÎTRE